



SADT pour l'impôt sur les revenus de 2009

Par **Stefff**, le **29/11/2020** à **10:36**

Bonjour,

Je viens de recevoir une SADT du trésor public sur mon compte bancaire pour l'impôt sur le revenu de 2009 (mon mari était artisan et lorsqu'il a déposé une demande de liquidation judiciaire en 2010, le TP s'est retourné contre moi), du coup il a fallu que je trouve du travail et c'est ce que j'ai fait. Le TP a envoyé à mon employeur une SADT en 2010, en 2012 je me retrouve au chômage et c'est pôle emploi qui reçoit une SADT.

Depuis septembre 2014, j'enchaîne plusieurs poste, et le TP n'a plus jamais déposé de SADT, il a envoyé un SADT en octobre 2020 sur mon compte, a t il le droit ? Le délai de prescription n'est il pas de 4 ans ? Et j'ai oublié de vous dire qu'il m'a demandé de verser 200 € pour éviter toute gêne vis-à-vis de mon employeur.

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **29/11/2020** à **10:54**

Bonjour,

Si vous avez effectué un versement, a priori, cela interrompt la prescription mais je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste ou d'une association d'aide contre les services publics ou de consommateurs...